



COMMUNE DE VALLOUISE- PELVoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaele MOREAU, suivant convocation transmise le lundi 16 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ADISSON Frank, ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, BROUMAUlt Olivier, CHERFILS Jacqueline, CONREAUX Jean, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, KIRKYACHARIAN Luc, LIMARE Camille, MOREAU Gaele, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, TURPIN-HUTTER Anne

Excusé ayant donné procuration : QUANTIN Lauriane à BECKER Eric, VIESSANT Celine à TURPIN-HUTTER Anne

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-014 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil, arrondi à l'entier inférieur. L'effectif légal du conseil municipal de la commune est de 19 membres, ce qui porte à 5 le nombre maximal d'adjoints pouvant être désignés ;

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

De fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire.

De procéder à l'élection des adjoints parmi les listes candidates :

- **Liste Luc Kirkyacharian, Jacqueline Cherfils, Gérard Moutier**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17

Ont obtenu :

La liste ayant obtenu la majorité absolue, ses membres sont proclamés adjoints au maire.

Son donc proclamés adjoints au maire :

- **Monsieur Luc Kirkyacharian : premier adjoint ;**
- **Madame Jacqueline Cherfils : deuxième adjointe ;**
- **Monsieur Gérard Moutier : troisième adjoint;**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER